

**LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2021-4 créant l'unité mixte de recherche U 1290 et nommant Monsieur Antoine DUCLOS directeur ;

Vu la décision Inserm n° 2025-343 nommant Madame Anne-Marie SCHOTT directrice de l'unité mixte de recherche U 1290 ;

**DECIDENT :**

**Article 1 :** Madame Anne-Marie SCHOTT ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin à ses fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche U 1290, intitulée « Recherche sur la performance des soins ».

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier Samuel**

